REGLEMENT

Rue des Hommes, SARL au capital de 8360 € dont le siège social se situe au 32 rue louis-69003 Lyon, RCS 484 374 830, organise du 17 mai 2010 au 30 juin 2010 un jeu gratuit et sans obligation d'achat accessible à l'adresse Internet http://www.ruedeshommes.com et se nomme " GAGNEZ UNE RAQUETTE DE TENNIS DUNLOP SPORT".
Le dit jeu est soumis exclusivement au présent règlement, consultable sur le site www.ruedeshommes.com pendant toute la durée du jeu.
Le jeu est ouvert à toute personne majeure remplissant les conditions de participation.
Sont exclus de la participation au jeu, les mineurs, le personnel et les associés de la société organisatrice, les conjoints, ascendants et descendants directs des membres du personnel et des associés de la société organisatrice.
La participation au jeu de toute personne indiquée au paragraphe ci-dessus sera considérée comme nulle.
La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Le jeu Rue des Hommes du 17 mai 2010 au 30 juin 2010 est doté du prix suivant :

Une raquette de tennis Dunlop Sport.
La totalité du lot est d'une valeur unitaire indicative de 80 euros.

Le tirage au sort désignant le gagnant aura lieu le 15 juillet 2010 dans les locaux de Rue des Hommes et sera effectué électroniquement (un tirage d'un participant pour la raquette de tennis Dunlop Sport).
Le lot gagné ne pourra pas être échangé contre sa valeur en argent ni contre tout autre article.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Seuls peuvent participer au présent jeu les personnes physiques majeures, résidant en France métropolitaine.
Chaque personne a la possibilité de transmettre aux organisateurs du jeu les adresses emails de personnes (quatre au plus) qui recevront, de la part du participant une invitation par email pour participer au tirage au sort. La participation de la personne ayant donné les adresses emails sera multipliée par le nombre de personnes qui se seront effectivement inscrites au concours. Exemple : une personne ayant parrainé 3 participants qui à leur tour s'inscrivent au jeu, sera inscrite 3 fois pour le tirage au sort.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique, au moyen du formulaire d'inscription proposé sur le site www.ruedeshommes.com. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte. Afin de participer au dit jeu, toute personne doit correctement renseigner les différents pavés proposés.
La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort.
La participation au présent jeu implique tout naturellement une attitude responsable signifiant le respect absolu des autres joueurs et des règles. Le participant s'engage à remplir exactement et avec véracité tous les champs obligatoires mentionnés sur le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes et vérifiables. La société organisatrice se réserve la possibilité d'annuler un gain voire le jeu si le gagnant n'a pas rempli correctement le formulaire d'inscription conformément à ses pièces justificatives d'identité et d'adresse, qu'il devra produire pour rentrer en possession de son lot.
A tout moment le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse ou de tout élément de son adresse et il lui appartient en cas de déménagement ou changement de communiquer ses nouvelles coordonnées.
Le participant au jeu assume la pleine et entière responsabilité du maintien de la confidentialité de ses pseudo et mot de passe. Chaque joueur est juridiquement responsable de l'utilisation de son compte y compris dans le cas de l'utilisation par une tierce personne.
En aucun cas, un joueur n'est autorisé à céder, vendre ou louer son compte et son droit d'accès à un

tiers. Après s'être inscrit, le joueur participe au jeu et accepte de s'inscrire à la newsletter de la société Rue des Hommes. La société s'engage à ne pas transmettre ou divulguer les coordonnées des participants à un tiers, sauf si le participant a coché la case indiquant qu'il accepte de recevoir les offres des partenaires de Rue des Hommes.

CONDITIONS GENERALES DU JEU :

Pour le présent jeu, la participation sera validée en s'inscrivant sur le bulletin de participation sur Internet.
Le tirage au sort s'effectuera directement au travers des inscriptions des participants.

MODALITES DU TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort du gagnant sera effectué parmi toutes les inscriptions validées.
Le gagnant sera averti sous 72 heures par e-mail à l'adresse e-mail indiquée sur le questionnaire d'inscription au jeu (le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse e-mail). Il appartiendra ensuite au gagnant de prendre contact toujours par e-mail avec la société organisatrice dans les 15 jours suivants l'envoi de l'e-mail annonçant leur qualité de gagnant. A défaut le lot restera la propriété de la société organisatrice.
Dans l'hypothèse où un gagnant refuserait de prendre possession de son lot, celui-ci doit en avertir par e-mail la société organisatrice.
La société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant.
La société organisatrice certifie avoir en sa possession ou être titulaire d'un droit sur le lot mis en jeu et garanti la livraison au gagnant dudit lot.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le jeu étant gratuit et sans obligation d'achat de biens et/ou de services, la société organisatrice remboursera sur simple demande accompagnée des documents exigés les frais de connexion pour participer au tirage sur la base suivante : - A l'inscription, un montant forfaitaire de 0,16 € correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire une première fois au jeu, et y participer. Les montants de remboursement correspondent aux durées moyennes d'inscription et participation au jeu. Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique ou électronique ne sont pas remboursés. Les participants au jeu déclarent et reconnaissent en avoir déjà la disposition pour leur usage.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Pour obtenir le remboursement, le joueur doit envoyer à l'adresse postale de la société Rue des Hommes : 32 rue Louis 69003 Lyon : - une lettre de demande de remboursement - un relevé d'identité bancaire - une photocopie d'un justificatif d'identité en précisant son identifiant de joueur- une photocopie d'un justificatif de domicile - La date et l'heure de participation. Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte. La demande de remboursement doit impérativement être faite dans un délai maximal de 15 jours après la participation au jeu pour lequel le participant exige le remboursement.

DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est à titre gratuit et en intégralité mis à disposition des participants sur le site du jeu, il pourra être à titre gratuit adressé par e-mail sur simple demande. Aucune demande d'envoi postal ne sera prise en compte.

La société organisatrice se réserve la possibilité pendant la durée du jeu de modifier les présentes conditions d'acceptation du règlement en fonction des modifications éventuelles du site et de son exploitation. A chacune de ces modifications, la société organisatrice avertira les membres des changements opérés. Toute modification donnera lieu à un nouveau dépôt du règlement chez SCP Luzier et Renoux, Huissiers de Justice.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si pour une raison quelconque, ou par force majeure, ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée à la société organisatrice ou ses partenaires.

DROIT D'EXCLUSION

La participation au présent jeu impliquant l'acceptation pleine et entière du présent règlement, la société organisatrice pourra fermer le compte de tout utilisateur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette fermeture de compte pourra se faire à tout moment du jeu et sans préavis. De même, la société organisatrice pourra fermer sans préavis et à tout moment du jeu un compte présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le participant est informé que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au jeu. Le participant est informé que la société organisatrice ne peut utiliser les informations recueillies que dans le cadre de son objet social.

Selon l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant ayant laissé ses coordonnées possède un droit, d'accès et de rectification. Ce droit peut-être effectué par email ou par courrier postal aux adresses indiquées sur le site dans la rubrique « Contact » du site www.ruedeshommes.com.

LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des procédures en vigueur sur le réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponses, de connexion, les interrogations ou transferts d'information, les risques de coupure, les risques de contamination par virus circulant

Le présent règlement est déposé chez SCP Luzier et Renoux, huissiers de Justice, 160 cours du médoc- BP12- 33026 Bordeaux cedex.